



## Pommier / Poirier

**N°06**  
**22/03/2018**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

### Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN  
**FDGDON 47**  
[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine  
Pommier/Poirier Edition Sud  
Nouvelle-Aquitaine N°06  
du 22/03/2018 »*



Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**  
Départements Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Pommier - Poirier

- **Tavelure** : période à risque à partir de cette fin de semaine avec les pluies annoncées.
- **Feu bactérien** : la période de sensibilité débute pour les variétés de poirier à débourrement précoce.
- **Pucerons** : la période à risque est en cours avec l'éclosion des fondatrices.
- **Anthome du pommier** : la période à risque est en cours.
- **Tordeuse orientale** : le vol pourrait débuter dès la semaine prochaine.
- **Acariens rouges** : les éclosions ont débuté mais ont peu progressé depuis la semaine dernière.

### Poirier

- **Période de floraison** : voir l'encadré « abeille » à la fin du bulletin.
- **Psylle du poirier** : les éclosions sont en cours.
- **Phytopte du poirier** : la migration sur les jeunes feuilles est en cours.

# Pommier - Poirier

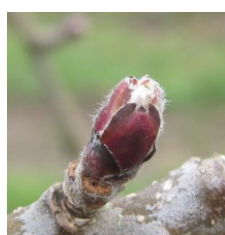
## • Stades phénologiques

### Pommier

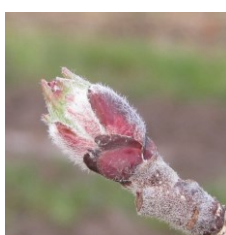
En Lot-et-Garonne : stade B « début de gonflement » (BBCH 51) pour Canada ; stade C « gonflement apparent » (BBCH 53) à C3 « éclatement du bourgeon » (BBCH 54) pour Golden et Chantecler à début D « apparition des boutons floraux » (BBCH 55) pour Fuji ; stade C3 - D à début D3 « écartement des boutons floraux » (BBCH 56) pour Gala et Granny ; stade D3 à début E « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57) pour Braeburn et Pink Lady.

En Gironde : stade B « début de gonflement » (BBCH 51) pour Golden ; stade C « gonflement apparent » (BBCH 53) - C3 « éclatement du bourgeon » (BBCH 54) à début D « apparition des boutons floraux » (BBCH 55) pour Gala.

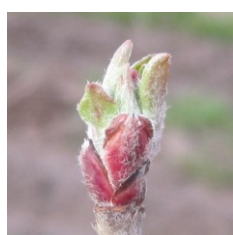
En Dordogne : stade C3 « éclatement du bourgeon » (BBCH 54) pour Golden à stade D « apparition des boutons floraux » (BBCH 55) pour Gala ; stade D à début D3 « écartement des boutons floraux » (BBCH 56) pour Granny, stade E « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57) pour Rosy Glow.



Stade B



Stade C



Stade C3



Stade D



Stade D3

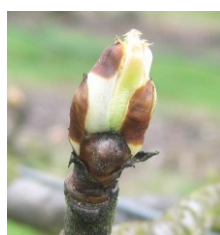


Stade E

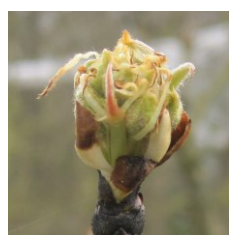
### Poirier

En Lot-et-Garonne : stade C3 « éclatement des bourgeons » (BBCH 53) - D « apparition des boutons floraux » (BBCH 55) pour William's et Comice à début D3 « écartement des boutons floraux » (BBCH 56) pour Conférence ; stade E « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57) - E2 (BBCH 59) à début F « première fleur » (BBCH 60) pour Harrow Sweet et Passe Crassane.

En Gironde : stade D « apparition des boutons floraux » (BBCH 55) pour Comice à D3 « écartement des boutons floraux » (BBCH 56) pour William's ; stade E « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57) - E2 (BBCH 59) à début F « première fleur » (BBCH 61) pour Passe Crassane.



Stade C3



Stade D



Stade D3



Stade E



Stade E2



Stade F

(Crédit Photos : E. Marchesan - FDGDON 47)

## • Tavelure

Selon les données issues du modèle Tavelure du pommier DGAL-ONPV/INOKI®, pour les variétés ayant atteint le stade de sensibilité à la tavelure (C-C3 (BBCH 53-54) pour le pommier et C3-D (BBCH 54-55) pour le poirier), des contaminations de niveau « assez grave » à « grave » ont été possibles localement lors des pluies qui sont intervenues du 16 au 19 mars.

## Contaminations enregistrées sur la période du 14 au 21 mars

	Stations Météo	Dates de contamination	Gravité*
47	Beaupuy	16/03 à 13h au 18/03 à 13h	Assez Grave
		14/03 à 17h au 15/03 à 07h	Légère
	Béquin	16/03 à 20h au 19/03 à 11h	Légère
	Ste-Livrade-sur-Lot	12/03 à 05h au 14/03 à 04h	Assez Grave
33	Les Leves	16/03 à 00h au 20/03 à 00h	Grave
		11/03 à 23h au 15/03 à 08h	Grave
24	Lanxade	16/03 à 02h au 18/03 à 20h	Assez Grave
	Port-Ste-Foy	16/03 à 01h au 18/03 à 07h	Assez Grave
16	Le Tâtre	14/03 à 18h au 18/03 à 07h	Grave
17	St-Quantin-de-Rançanne	14/03 à 16h au 15/03 à 06h	Légère

« - » : pas de contamination enregistrée sur la période interrogée

\* : les contaminations sont indiquées selon une gravité croissante : Légère < Assez grave < Grave

Les suivis des projections d'ascospores de tavelure réalisés avec le capteur de type Burkard sur le site de Villenave-d'Ornon en Gironde et au moyen de lames sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne ont mis en évidence des projections significatives lors de ces pluies.

D'après le modèle, le stock de spores projetables progresse actuellement de 0,3 à 0,5% par jour. Avec la remontée des températures annoncée pour la semaine prochaine, la maturation des périthèces devrait s'accélérer. A ce jour le potentiel de spores projetables oscille entre 0,8 et 1,8% du stock annuel.

### Evaluation du risque

Les stades végétatifs de sensibilité à la tavelure sont atteints pour la majorité des variétés. Les pluies annoncées pour cette fin de semaine pourraient engendrer des contaminations si les conditions de températures et d'humectation sont réunies.

### Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution de la végétation et des pluies annoncées afin d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

### • Feu Bactérien

La bactérie responsable du feu bactérien *Erwinia amylovora* se conserve durant l'hiver dans les chancres de l'année précédente et reprend son activité lors du démarrage de la végétation.

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs :

- la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses),
- la présence d'inoculum dans l'environnement,
- des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

#### **Conditions climatiques favorables aux infections :**

Température maximale > à 24°C

ou

Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C

ou

Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

## Evaluation du risque

La période de forte sensibilité au feu bactérien (période de floraison) a débuté pour certaines variétés de poires à débourrement précoce mais les conditions de températures n'ont jusqu'à présent pas été favorables à la bactérie. Les températures annoncées pour les 8 prochains jours ne seraient a priori pas favorables aux infections, il faut cependant rester attentif à l'évolution de la météo.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faudra rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse si les conditions climatiques s'avéraient favorables au développement de la maladie. Des contrôles visuels seront indispensables pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations.

*Le feu bactérien est un organisme de lutte obligatoire en tous lieux et de façon permanente (arrêté du 31/07/2000 modifié). La présence de tout symptôme doit être signalée au SRAL et la maladie impérativement éradiquée.*

### • Oïdium

Le champignon responsable de la maladie, *Podosphaera leucotricha*, se conserve pendant l'hiver principalement sous forme de mycélium dans les bourgeons contaminés lors de la saison précédente. Dès l'ouverture des bourgeons (stade C-C3), le mycélium reprend son activité. Les bourgeons infectés donnent naissance à des pousses ou inflorescences malades (contaminations primaires). Ces organes oïdiés primaires, recouverts d'un feutrage mycélien blanc-gris porteur de conidies, seront à l'origine des contaminations secondaires.

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon. Sur pommiers, seules les jeunes feuilles sont sensibles, elles sont réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

La gestion des parcelles vis-à-vis de l'oïdium doit s'effectuer en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés l'année dernière.

**Mesures prophylactiques** : elles sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux oïdiés qui constituent l'inoculum de départ. Les rameaux atteints sont repérables par leur aspect grêle et rabougri ainsi que par la forme ébouriffée des écailles des bourgeons.

### • Rugosité

La période de sensibilité à la rugosité débute au stade E-E2 « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57-59) et s'achève 8 semaines plus tard. Des périodes froides et humides au moment de la floraison et jusqu'à la nouaison favorisent l'apparition de rugosité.

La gestion de parcelles doit s'effectuer en tenant compte des conditions climatiques, de la sensibilité variétale et de la gestion de la nouaison.

### • Puceron cendré du pommier

Les éclosions des œufs d'hiver de pucerons se poursuivent.

Dans nos parcelles de référence, le pourcentage de bourgeons occupés par des fondatrices augmente et les premiers enroulements du feuillage sont observés sur variétés à débourrement précoce.

## Evaluation du risque

La période à risque est en cours.



**Dégât de puceron cendré**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

**Seuil indicatif de risque** : la simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.



## • Anthonome du pommier

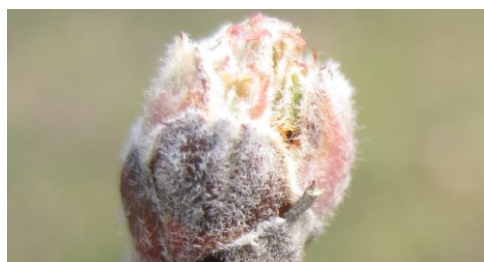
L'anthonome du pommier est un ravageur occasionnel qui peut causer des dégâts importants, notamment dans les parcelles conduites en agriculture biologique.

En parcelles sensibles et dans les parcelles touchées l'année dernière un suivi régulier par battage à partir du stade B (BBCH 51) au stade D (BBCH 55) permet d'évaluer l'importance des populations.

Des adultes sont observés depuis le début de semaine dernière ainsi que des piqûres sur les bourgeons.



**Anthonome du pommier**



**Piqûre sur bourgeon**

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

### **Evaluation du risque**

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours.

**Seuil indicatif de risque :** 30 adultes sur 100 battages ou 10% des bourgeons présentant des piqûres de nutrition. En parcelles conduites en agriculture biologique, compte tenu de la difficulté de gestion de ce ravageur, le seuil peut être baissé à 10 adultes pour 100 battages.

## • Tordeuse orientale

Le vol de la tordeuse orientale *Cydia molesta* débute généralement dans la dernière décade de mars.

Sur notre réseau de piégeage, à ce jour, aucune capture n'a été enregistrée. Avec le retour de températures proches des normales de saison annoncé pour les prochains jours, le vol pourrait débuter.

Dans les parcelles qui nécessitent une surveillance de ce ravageur, les pièges à phéromone sont à installer sans tarder si ce n'est pas déjà fait.

**Mesures alternatives :** la gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol. Lorsqu'elle est combinée avec la confusion carpocapse des pommes, elle peut être réalisée avant le début du vol de ce dernier (qui débute généralement autour de mi-avril).

## • Tordeuses de la pelure

Les tordeuses de la pelure, *Capua* et *Pandemis* hivernent à l'état de larves et reprennent leur activité fin mars-début avril. Les larves pénètrent dans les bourgeons et rongent les organes foliaires et floraux qu'elles fixent ensemble par des fils de soie.

La gestion des parcelles vis-à-vis de ces tordeuses doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur au printemps. Le contrôle visuel porte sur 500 bouquets fruitiers soit 10 bouquets sur 50 arbres.

**Seuil indicatif de risque : 5% d'organes occupés par une larve.**

### **Evaluation du risque**

La reprise d'activité des larves devrait prochainement débuter.

## • Acariens rouges

Le suivi d'œufs d'acariens rouges, réalisé sur planchette en conditions naturelles sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne, a permis d'observer les premières larves dès la semaine dernière. Avec la baisse des températures enregistrée depuis 7 jours, les éclosions ont peu progressé.

Les prochains bulletins préciseront les dates des 50 et 80% d'éclosions d'après les simulations réalisées à partir d'œufs d'acariens rouges placés en étuve.

## • Psylle du poirier

Dans nos parcelles de référence, les éclosions sont en cours. Les larves se cachent actuellement dans les bourgeons qui s'ouvrent.

### Evaluation du risque

La période à risque concernant les éclosions est en cours.

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylles doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

**Mesures alternatives** : la mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal permet de limiter les pontes. L'application est à réaliser à partir du début des pontes et à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse.

## • Phytote du poirier

Le phytote cécidogène (*Phytoptus pyri*) est un ravageur occasionnel qui reprend son activité au moment de l'ouverture des bourgeons (stade D-D3). Ils colonisent les jeunes feuilles et provoquent par leurs piqûres de petites galles d'abord de couleur vert clair qui ensuite virent au rouge-brun.

Lors des observations réalisées en début de semaine, la migration sur les jeunes était en cours.

### Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours pour les variétés au stade D-D3.

**Mesures prophylactiques** : Des observations réalisées dès l'apparition des premières feuilles permettent de détecter leur présence. Des mesures prophylactiques sont envisageables en éliminant les parties atteintes.

## • Cécidomyie des poirettes

Présent de façon très ponctuelle, ce ravageur est à l'origine de dégâts occasionnels. La femelle pond dans les bourgeons encore fermés (au stade D3 du poirier). Dès la fin de la floraison, les larves se développent dans les très jeunes fruits qui prennent l'aspect de « calebasse », noircissent et chutent.

### Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période est en cours pour les variétés au stade D3.

**Mesures prophylactiques** : Des mesures prophylactiques seront envisageables lors du grossissement des fruits en détruisant les poirettes attaquées dès qu'elles sont différenciables des fruits sains.

## • Cécidomyie des feuilles

La cécidomyie des feuilles est un moucheron (1,5 à 2 mm) qui pond à l'aisselle des feuilles encore enroulées. Les larves piquent les feuilles qui restent enroulées longitudinalement.

La première capture a été enregistrée.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers.

**Mesures prophylactiques** : Des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.

## • Hoplocampe

L'hoplocampe est un ravageur occasionnel dont la présence peut être contrôlée par la mise en place de pièges chromatiques blancs. Leur installation est à prévoir au moins une semaine avant la date de floraison.

**Mesures prophylactiques :** Des mesures prophylactiques sont envisageables en détruisant les jeunes fruits attaqués.

## • Auxiliaires

Les auxiliaires sont encore discrets, mais on peut actuellement observer la présence d'adultes de coccinelle *Chilocorus sp* notamment sur les arbres avec présence d'encroûtements de cochenilles, des acariens prédateurs comme *Trombidium sp*, des petites araignées qui à cette période peuvent être prédatrices des fondatrices de pucerons et des larves « habillées » de chrysope.



Larve « habillée » de chrysope  
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

## • Période de floraison

**Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".